



**Compte rendu de la réunion du conseil municipal  
en date du 19 mai 2021**

Le dix-neuf mai deux mil vingt et un, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle SIAU  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil municipal : 6 mai 2021

**PRESENTS** : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Alain PELISSIER, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET, Guy BUSSON, Brigitte FOURNIL, René GALLARD, Jean Claude NAUDINAT, Adeline PALANQUE, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET.

**ABSENTS EXCUSES** : Fanny EHRHARDT

**PROCURATION** : Jérôme MEUNIER a donné procuration à Alain PELISSIER

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme RUIZ Nathalie a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**1- Approbation du compte rendu du 14 avril 2021**

Le compte rendu du 14 avril 2021 a été observé sans observations

**2- Compte rendu des décisions prises par délégation du maire**

a) Déclaration d'intention d'aliéner

Sans objet

**3- Fonction publique**

3-1 Autre catégorie de personnel

a) Aide aux devoirs.

Le travail effectué par les enseignants, en dehors de leur service normal, pour le compte et à la demande des collectivités territoriales et payés par elles, sont déterminés par référence aux dispositions du décret n°66-787 du 14/10/1966 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26/07/2010.

Il revient dès lors à la collectivité territoriale concernée de déterminer le montant de la rémunération dans la limite du taux plafond fixé par le texte évoqué ci-dessus;

Taux maximum :

- Heure d'étude surveillée – Professeurs des écoles classe normale :  
22,34 euros

Délibération prise à l'unanimité au taux de 22,34 euros

**4- Institution et vie politique**

4-1) Intercommunalité

a) Modification de la convention « modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol » - avenant n°1

Délibération reportée au prochain conseil municipal

b) Convention de mise à disposition du service technique intercommunal

Les communes ont la possibilité de faire appel au service technique intercommunal.

En date du 8/12/2015, la CCCLA a mis en place des conventions de mise à disposition arrivées à échéance en date du 31/12/2020.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer la nouvelle convention.

Délibération prise à l'unanimité

#### c) Transfert de compétence PLUI

La loi ALUR a imposé le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme aux intercommunalités. Elle a permis aux communes membres de certains EPCI de s'opposer, par l'effet d'une minorité de blocage, au transfert de cette compétence, dans un délai déterminé. Ce choix a été fait par la CCCLA.

Avec le renouvellement général des instances, la loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI. Ces derniers deviendront compétents de plein droit mais la loi permet aux communes de s'opposer à ce transfert. (25% des communes représentant au moins 20 % de la population).

A l'unanimité, le conseil municipal refuse le transfert de la compétence en matière de PLU

#### **4- Autres domaines de compétence**

##### 4-1) Autres domaines de compétence

##### a) Effacement BT chemin du Stade/RD33

Ce projet comprend les travaux d'électrification, mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public et les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques.

Montant prévisionnel :

- Réseau d'électricité : 129 600 euros TTC
- Travaux d'éclairage public : 9 720 euros TTC
- IPCE : 39 600 euros TTC

Frais de dossier : 5400 euros à la charge de la commune

Pour info, après travaux, la commune aura à sa charge :

- Réseau d'électricité : 10 800 euros HT
- Travaux d'éclairage public : 9 720 euros TTC mais aura une subvention de 4860 euros
- IPCE : 6 600 euros HT

Délibération prise à l'unanimité

##### b) Chaufferie au bois

Délibération reportée au prochain conseil municipal

##### c) Modification du règlement du marché

Annule et remplace la version précédente

Amélioration du règlement suite à son installation.

Reconduction de la gratuité, mise à l'abri des commerçants en cas d'intempéries dans le foyer sauf si réservation.

Délibération prise à l'unanimité

##### d) SYADEN – convention fibre

En 2020, la commune a été sollicitée par EIFFAGE pour la pose d'un boîtier au niveau de la mairie.

En 2021, la commune est de nouveau sollicitée pour la pose d'un boîtier sur le bâtiment au 3 place du presbytère.

Délibération prise à l'unanimité

#### **4- Questions diverses**

- Présentation de la CCCLA par le Président – M. GREFFIER – reportée
- Présentation du déroulement des 2 élections
- Problème de stockage de bois – chemin de l'Agnel
- Regroupement des poubelles, avec en priorité les écarts.
- Association de réinsertion : proposition de broyage destinée aux habitants, atelier de construction de box pour stockage de déchets verts.

La séance est levée à 20h20